



## Lettre GAM n° 3 (annule et remplace les deux précédentes)

### Précisions Fédérales GAM 2013-2016.

#### • TOLERANCES – DEDUCTIONS DU JURY E

Pour un jury à 4 juges ou moins, les écarts suivants par rapport à la déduction finale en compétition sont déterminants :

Déduction finale	Note	Déviat ion tolérée
0.00 – 0.40	9.60 – 10.00	0.10
>0.40 – 0.60	9.40 – 9.55	0.20
>0.60 – 1.00	9.00 – 9.35	0.30
>1.00 – 1.50	8.50 – 8.95	0.40
>1.50 – 2.00	8.00 – 8.45	0.50
>2.00 – 2.50	7.50 – 7.95	0.60
> 2.50	< 7.50	0.70

- Généralités : Quel que soit le nombre de pas avant une chute, le jury E pénalisera au maximum d'un point pour l'ensemble (pas et chute)
- **Sol :**
  - Le gymnaste peut utiliser au maximum un salto avant roulé dans son exercice. Si cet élément est en liaison directe avec un autre salto (donc pas reconnu), le gymnaste ne peut pas présenter un autre salto avant roulé.
  - Tous les cercles (jambes serrées ou écartées), commencent et finissent en appui facial ; article 10.2.2 5h
  - Tous les éléments de maintien du groupe 1 (sauf grand écart latéral et transversal), doivent être tenus pour être reconnus. En cas de non-respect, application de l'art 9.4 (2<sup>ème</sup> tableau).
  - Pour les éléments impliquant deux parties de force, il faut se référer à l'art 10.2.2 5f page 39.
- **Arçons :**
  - Tous les éléments arrivant à l'appui renversé avec une faute grossière ne seront pas reconnus : art 11.2.2 o.
  - Les éléments Moguilny, Belenki et Urzica peuvent commencer en appui transversal : art 11.2.2 2 n VIII.
  - Un élan d'une jambe sous l'horizontale est pénalisé de 0,3 par le jury E.
  - Un élan d'une jambe à l'horizontale est pénalisé de 0,1 par le jury E.
  - L'engagé ou le dégagé d'une jambe pour partir en cercle, ne rentre pas dans la règle des simples élans de jambes.



- **Anneaux :**

- Tous les maintiens de force tenus après un élément du groupe 3 ou du groupe 4 non reconnu car trop haut, sont comptabilisés pour leur propre valeur.  
ex : Nakayama supérieur à 45° (non reconnu) suivi d'une croix tenue 2 seconde = B.
- Exemple de fautes de combinaison aux anneaux :
  - Etablissement avant à l'appui (G I en A)
  - ou
  - Honma tendu à l'appui (G I en C)
  - ou
  - Equerre écartée (GR4 en A)Suivi  
De l'équerre jambes serrées = Faute de composition à O, 3.

- Appui facial horizontal écarté redescendre à l'équerre : pas de faute de composition.
- Yamawaki ou un Jonasson effectué avec une prise d'appui n'est pas reconnu et ne peut pas être considéré comme un Honma.
- Précision par rapport à l'article 12.2.2 : dans le cadre de la répétition des éléments du GR 3 et 4, tout élément présenté (reconnu ou pas et ce quelle que soit la raison), rentre dans cette règle. Le quatrième ne sera pas reconnu.
- Etablissement en arrière à l'appui (Gr I) puis venir à l'équerre : pas de pénalité pour abaissement en arrière.
- Balancement en position de suspension renversée : pas de pénalité pour balancement des câbles.
- Etablissement en avant en tournant en arrière (Gr1), pénalité pour bras fléchis : 0,1 – 0,3 – 0,5
- Pénalités pour manque d'amplitude sur les sorties salto arrière carpé ou tendu : 0,1 ou 0,3.

- **Barres Parallèles :**

- ATR tenu + Valse = A & A
- Les figurines : 20 du groupe 4 & 5 du groupe 3 (Bhavsar) se terminent au passage à la suspension basse.
- Un balancé à l'ATR non tenu est pénalisé de 0,3 (abaissement-en arrière) par le jury E, et non reconnu par le jury D.
- Un balancé à l'ATR tenu 1 seconde est pénalisé de 0,3 par le jury E.

- **Barre fixe :**

- Pour être reconnu, un grand tour cubital ou russe doit avoir une rotation de 360°.
- Petite bascule à l'appui = A (attention à l'article 15.2.1.3D pour les erreurs de composition). S'il y a arrêt avant la montée à l'ATR, le jury E appliquera une pénalité de 0,5.
- La pénalité pour les éléments qui ne continuent pas dans la direction voulue (Article 15 .3) ne s'applique que pour les : Stadler, endo, Adler, Adler avec un ½ tour et Adler avec 1 tour. Ces éléments ne sont reconnus que jusqu'à 45° par le jury D. Pour tous les autres, il y a simplement non reconnaissance. Ex : grand tour arrière avec ½ tour ne continuant pas dans la direction voulue.
- L'élément 21 page 136 réalisé à partir du tour en prise mixte cubital est une B, et fait partie du groupe 1.
- Pour être reconnu, le Skoumal (figurine 31 du Gr 4), doit être réalisé avec une dislocation visible se finissant après la verticale haute.
- Concernant les pénalités d'angulation pour l'élément 39 du Groupe 4 (Endo prises cubitales par l'appui renversé), il faut appliquer celles des éléments se finissant en prises mixtes ou en prises cubitales : art 15.2.1. 3b
- Les sorties en double salto arrière par-dessus la barre ne doivent pas avoir une phase d'appui pour être reconnues.
- Le Yamawaki ( F10 page 132), est comptabilisé en B si le corps est fermé et face à la barre.
- Le Zou Li Min ( F27page 130), doit passer le dos en premier à la verticale basse pour être reconnu. Si ce passage se fait sur le côté, cela entraînera une non reconnaissance par le jury D. Il n'est pas possible de le déclasser en B.

**Rappel : si le gymnaste n'exécute pas de sortie mais descend intentionnellement de l'agrès, il n'y a pas de déduction pour chute.**

## **Précisions pour le Critérium**

- Au saut de cheval, une troisième course d'élan n'est pas permise.
- Un double appui d'une ou des deux mains pour les sauts en renversement avant, entraînera la note de zéro.
- Présence tolérée de l'entraîneur au saut et aux barres parallèles